

qui fut adressé à la reine mère, à l'occasion de la mort de feu le roi George V, il y a un peu plus de seize ans.

Je suis sûr que la reine Elizabeth, la reine mère, sera heureuse de savoir que les membres de la Chambre des communes canadienne voyaient en feu notre roi le digne fils d'un digne père et qu'ils ont pour elle la même admiration, la même sympathie et la même affection qu'ils ont témoignées à son illustre devancière, la reine Marie, il y a seize ans.

Et maintenant nous saluons notre nouveau monarque, Sa Majesté la reine Élizabeth II.

Nous rappelons tous les jours heureux qu'elle et son mari ont passés parmi nous, il y a à peine quelques mois, et nous savons combien elle s'est fait aimer de ses sujets canadiens. Bien qu'elle soit jeune quant au nombre des années, Sa Majesté possède les qualités voulues pour suivre les traces de son illustre père. Et elle est pleinement consciente de ses nombreuses responsabilités.

Portant la parole pour la première fois devant son conseil privé au Royaume-Uni, elle a déclaré (je cite les paroles mêmes de Sa Majesté):

Je m'efforcerai toujours, comme mon père l'a fait pendant tout son règne, de maintenir le gouvernement constitutionnel et d'assurer plus de bonheur et plus de prospérité à mes peuples.

On ne pourrait trouver meilleur exemple ni promesse plus digne. Tous les députés sont convaincus, j'en suis certain, que la Couronne repose sur une tête qui lui apportera une gloire et un honneur nouveaux. Tout comme son père, Sa Majesté la reine Elizabeth II accède au trône à un moment où le monde traverse une période des plus difficiles et des plus pénibles. Je suis sûr d'être le porte-parole de tous les membres de la Chambre des communes du Canada en affirmant combien nous sommes désireux de l'appuyer et de la soutenir dans l'accomplissement de la tâche et dans l'exercice des lourdes responsabilités qu'elle vient d'assumer.

Je propose maintenant, appuyé par le chef de l'opposition, qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la reine, ainsi qu'il suit:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, désirons respectueusement exprimer à Votre Majesté notre profonde sympathie dans l'affliction que vous a causée la disparition du feu Roi, Père bien-aimé de Votre Majesté.

Les Canadiens, dont nous sommes les représentants, partagent personnellement le deuil de Votre Majesté et de la Famille royale. Le Roi George VI a été un grand roi et un homme de bien. Par

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Sa fidélité au devoir, Son courage marqué, l'exemple qu'Il a donné comme époux et comme père, l'intérêt qu'Il portait au bien-être de ceux sur lesquels Il régnait, Il s'est rendu très cher à ses sujets canadiens. Nous n'oublierons pas la visite qu'Il a faite en notre pays en compagnie de Votre Mère bien-aimée; les Canadiens n'oublieront pas non plus les liens heureux et nombreux établis durant la période où Il a régné sur nous. En communion avec toutes les parties du Commonwealth, nous chérissons à jamais et profondément Sa mémoire.

Nous accueillons avec joie l'accession de Votre Majesté au Trône et nous désirons Vous exprimer sincèrement notre loyauté et notre dévouement. Lorsque, accompagnée de Votre Époux, Vous avez visité notre pays, il y a quelques mois, Vous avez produit sur le peuple canadien une impression profonde et durable. Nous sommes certains que Votre Majesté s'efforcera toujours de favoriser le bonheur et le bien-être de tous Ses sujets. A titre de membres du Parlement du Canada, nous avons le désir et la détermination de soutenir et d'appuyer Votre Majesté dans toute la mesure de notre autorité et de nos capacités, et nous prions la Divine Providence de Vous assister dans l'exercice de Vos lourdes responsabilités.

Je propose également, appuyé par M. Drew, que le message de condoléances suivant soit envoyé à Sa Majesté la reine mère:

Gracieuse Majesté,

Nous, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons respectueusement la permission d'offrir à Votre Majesté notre sincère sympathie dans Votre grand deuil et Votre profond chagrin. Nous partageons la douleur et la perte que Votre Majesté éprouve de la disparition de Notre Souverain défunt, le Roi George VI, qui était grandement aimé de tous Ses sujets.

Nous formons des vœux pour que, en ce moment, Votre Majesté soit réconfortée et soutenue par le souvenir de ce que Votre affectueuse compagnie a valu au défunt Roi pendant toute la durée de Sa vie et de Son règne; par la mémoire des services partagés; par la sympathie et par l'affection générales qui entourent Votre Majesté dans Votre grande affliction.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de redire dans l'autre langue officielle de notre Parlement ce que je viens de dire en anglais, mais je crois qu'il convient de répéter, en français, les termes des deux adresses que le chef de l'opposition (M. Drew) et moi-même soumettons à nos collègues pour être adoptées, parce que, à mon avis, elles expriment véritablement les sentiments de tous les Canadiens dont nous sommes les représentants ici à la Chambre, quelle que soit la langue qu'ils parlent habituellement dans leurs foyers respectifs. Ces adresses se lisent ainsi:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, désirons respectueusement exprimer à Votre Majesté notre profonde sympathie dans l'affliction que vous a causée la disparition du feu Roi, Père bien-aimé de Votre Majesté.